



## FORMATION CONTINUE 2024

### **PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE LA JOURNÉE DU DOMMAGE CORPOREL**

**Vendredi 18 octobre  
De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**

**En présentiel :**  
**Ordre des avocats**  
**13 rue des Fleurs**  
**Toulouse**  
**En visio :**  
**Via zoom**

#### **Frédéric BIBAL**

Avocat en droit du  
dommage corporel  
Barreau de Paris

#### **Anne-Marie BELLEN-ROTGER**

Avocate spécialisée en droit du dommage corporel  
Chargée d'enseignement  
UT1 Capitole  
Barreau de Toulouse

**200€ la séance  
150€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'avoir actualisé leurs connaissances dans la matière.

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

**I - Matinée**

Actualisation de jurisprudence

**II - Après-midi**

**Avec en fil rouge le rôle respectif de l'avocat et du médecin expert,  
focus sur les thèmes suivants :**

- L'état antérieur
- L'aide humaine
- L'incidence professionnelle

**Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

**Modalités d'évaluation de la formation :**

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

*Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EFA (05 61 53 06 99).*

*Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :** Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE

[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)